



## La caisse d'indemnisation coopérative devient une assurance valeur

La décision de dissoudre la caisse d'indemnisation a été prise le 23 novembre 2024 lors de l'assemblée générale à Zurzach. La dissolution sera effectuée par Jürg Horni, Werner Näf et Ursula Berger, qui ont tous trois fait partie du comité directeur et connaissent parfaitement l'organisation. La dissolution complète prendra environ un an.

L'avoir de la coopérative sera alors crédité à la Fédération des sociétés philatéliques suisses (FSPS). Il convient de noter que les presque 400 000 CHF sont imposables, de sorte que le capital sera finalement moins élevé. C'était aussi une des raisons de la tentative de dissolution il y a deux ans, car cela aurait été moins coûteux.

Comme nous l'avons déjà communiqué, la FSPS reprendra cette tâche à partir de 2025 sous le nouveau nom d'«assurance valeur», en collaboration avec la Bâloise. Pour une délimitation claire, il y aura à l'avenir un fonds spécial sur le plan comptable.

Les associations, y compris celles qui ne sont pas affiliées à une fédération, doivent s'inscrire une seule fois auprès du président central. En outre, elles annoncent toutes les circulaires, ventes aux enchères et liquidations au moment correspondant avec les indications nécessaires. La facturation de la prime d'assurance (prime minimale de CHF 20.- par année) avec un récapitulatif des différentes déclarations, a lieu à la fin de chaque année.

Les clubs inscrits s'engagent à annoncer chaque envoi circulaire, chaque vente aux enchères et chaque liquidation avec la valeur exacte, afin que la prime puisse être calculée à la fin de l'année.

En cas d'indication erronée de la valeur, c'est l'association elle-même qui est responsable, la fédération n'assume aucune responsabilité et aucune discussion ne sera menée.

Les responsables de la circulaire sont priés de communiquer les informations suivantes au président central (lors de la réunion du CC du 10.12.2024, l'assurance valeur a été attribuée aux tâches du président central).

No. section	Nom de l'association	Manifestation, description	lieu	Valeur CHF	Date du
VE 188	Association d'échantillons	Envoi d'échantillons		40'000.00	01.01.2025

La prime d'assurance est calculée comme suit (exemple) :

Valeur CHF	%	prime
40'000.00	0,2535	101.40

Vous recevrez un décompte à la fin de l'année pour vérification. Herbert Henökl, le responsable des finances au sein du comité central, en recevra une copie. Les factures seront établies par le secrétariat et envoyées aux personnes concernées.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Verband Schweizerischer Philatelisten-Vereine  
gegründet 1890 | Mitglied FIP und FEPA

Federazione delle Società Filateliche Svizzere  
Fondata nel 1890 | membro FIP e FEPA

Fédération des Sociétés Philatéliques Suisses  
Fondée en 1890 | membre FIP et FEPA

Union of Swiss Philatelic Societies  
Founded in 1890 | member FIP and FEPA



En espérant que nous aurons ainsi une agréable collaboration (même s'il y aura très probablement des modifications, des changements et des adaptations), je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Avec mes salutations les plus cordiales

Roberto Lopez



**VSPHV / FSPHS**

Verband Schweizerischer Philatelisten-Vereine  
Fédération des Sociétés Philatéliques Suisses  
Federazione delle Società Filateliche Svizzere

Sekretariat VSPHV | Buzibachring 10 | 6023 Rothenburg LU  
Präsident VSPHV | Roberto Lopez | Rue du Pont-Neuf 4 | Delémont  
Tel. +41 (0)79 374 25 27 | [roberto.lopez@cabinetlopez.ch](mailto:roberto.lopez@cabinetlopez.ch) | [www.vsphv.ch](http://www.vsphv.ch)